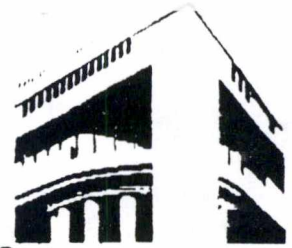


Les Grands Dossiers A Washington

Bulletin sur les questions commerciales et
économiques produit par l'Ambassade du Canada

Volume 2, No.4

Mai 1991



LES NÉGOCIATIONS

● Les négociations sur l'extention des services aériens bilatéraux ont bien débuté à Ottawa les 11 et 12 avril. Les négociateurs canadiens et américains se sont entendus sur les grands objectifs et les questions clés dont il faut discuter. Il est prioritaire pour le Canada d'obtenir un accès pratique aux aéroports des États-Unis, y compris des créneaux, des portes d'embarquement ainsi que les services auxiliaires. La prochaine ronde de négociations aura lieu du 5 au 7 juin à Washington.

● Le Congrès décidera d'ici au 1er juin s'il prorogera la procédure accélérée de mise en oeuvre qui permettra au Président de négocier un Accord de libre-échange nord-américain et de compléter les négociations de l'Uruguay Round du GATT. Plusieurs membres du Congrès ont exprimé de sérieuses craintes quant aux questions d'environnement, de main-d'oeuvre et d'adaption que soulèveraient des négociations avec le Mexique. La réponse de l'Administration à ces questions, qui doit être dévoilée d'ici le 1er mai, sera déterminante pour le résultat des débats entourant la prorogation de la procédure accélérée.

● Le 25 avril, lors de son passage à Montréal, le nouveau ministre du Commerce extérieur du Canada, l'honorable Michael Wilson, a souligné les avantages que représente pour le Canada un Accord de libre-échange nord-américain (ALENA). Il a fait savoir, d'une façon non équivoque, que le Canada n'accorderait pas aux États-Unis des concessions que ce pays n'a pas réussi à obtenir dans l'Accord de libre-échange entre le Canada et les États-Unis. C'est le cas, notamment des politiques culturelles du Canada qui ne sont pas négociables. Bien qu'il soit possible d'améliorer l'ALE, le Canada n'est pas disposé à perdre des avantages en contrepartie d'un accord nord-américain.

SOUS LE RÉGIME DE L'ALE

● Le Comité pour contestation extraordinaire a été formé pour revoir la décision du groupe spécial binational de l'ALE (qui renversait la constatation de préjudice faite par la Commission du commerce international des États-Unis) sur la question de la viande de porc (préjudice). Deux des trois membres du Comité sont canadiens : Monsieur le juge Willard Z. Estey, ancien juge en chef de l'Ontario et autrefois juge de la Cour suprême du Canada et Monsieur le juge Gregory T. Evans, ancien juge en chef de l'Ontario. Le Comité sera présidé par Monsieur le juge Arlin M. Adams, ancien juge de la Cour d'appel des États-Unis. Les mémoires des parties ont été soumis le 19 avril, les réfutations doivent être présentées le 2 mai et une audience aura lieu le 15 mai. La décision doit être rendue le 14 juin. Le Comité pourra alors confirmer la décision du groupe spécial binational de l'ALE, l'annuler ou la renvoyer au groupe binational pour réexamen.

● Toujours sur la question de la viande de porc (subventionnement), le département du Commerce des États-Unis se conformait à la décision du groupe spécial binational de l'ALE qui retenait les arguments canadiens concernant deux des trois programmes examinés. Le droit compensateur prélevé sur les exportations canadiennes de viande de porc aux États-Unis est passé d'environ 8 cents à 3 cents le kilo dans l'attente des conclusions concernant la question du préjudice ainsi que celles du groupe spécial du GATT.

● Le processus annuel d'examen des niveaux de soutien à la production de blé et d'orge et de leurs produits a été amorcé. En vertu de l'ALE, si les niveaux de soutien aux États-Unis demeurent supérieurs à ceux du Canada, ce dernier continuera d'exiger des licences d'importation pour les produits achetés des États-Unis. Si, par ailleurs, les niveaux de soutien aux États-Unis sont égaux ou inférieurs à ceux du Canada, ce dernier ne peut exiger de licence d'importation.